



Travaux par artisan à domicile

Par **TAILLANDIER_old**, le **24/11/2007 à 10:15**

Bonjour,

J'ai fais faire ce mois ci des travaux de rénovation dans ma maison. Ces travaux concernaient de l'isolation, des cloisons en placo platre et du parquet en chêne.

Ma requête concerne :

- 1/ le parquet chêne : le parquet en toute logique, a été chiffré au mètre carré. ce métrage a été fait par l'artisan lui-même pour l'édition du devis (56 m2). Avant de poser le parquet, cet artisan a posé comme prévu dans le devis, du placo sur les murs. Cette pose de placo a logiquement fait diminuer la surface au sol de la pièce à recouvrir en parquet. Pourtant sur la facture, la surface à recouvrir n'a pas changé, alors qu'aujourd'hui cette surface recouverte ne fais plus que 50,5 m2 (mesure prise par moi).
- 2/ L'artisan doit-il rectifier son métrage ou a-t-il le droit de me facturer les 56 m2 chiffré dans son devis initial? cet écart entre la surface de 56 m2 évalué avant les travaux et celle de 50,5 m2 après travaux représente quand même la somme de 383€.

création et pose d'une porte cache-compteur en bois :

dans la négo du devis, une question technique se posait par rapport au compteur électrique présent et apparent. Cet artisan m'a proposé de me faire une jolie porte pour cacher ce compteur tout en conservant l'accès. Cette porte non apparente dans le devis était pour moi son geste commercial. Et surprise, après avoir payé la facture concernant les travaux prévus (avec les 5,5 m2 en plus...), j'ai reçu cette semaine une facture pour cette porte, alors que je n'ai jamais eu, ni signé de devis pour cette dernière (donc pas de connaissance de prix). En plus le montant est abusif puisque la porte en pin m'est facturée 326 € (pourquoi pas 500 ou 600€?). Quels sont les recours possibles sachant que cette porte n'apparait pas sur le premier devis de travaux et que je n'ai jamais eu de devis pour celle-ci?